

## **Voeu du groupe EELV en faveur des contrats alimentaires territoriaux**

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été adopté le 14 janvier en première lecture par l'Assemblée nationale. Dans une période où notre modèle agricole est fortement remis en question, il a pour objectif de « placer la double performance économique et environnementale au cœur de pratiques agricoles innovantes », en marquant un tournant décisif vers l'indispensable transition écologique de notre agriculture.

La rénovation de notre modèle reposera sur une action territoriale volontaire, à la hauteur d'enjeux économiques, énergétiques, environnementaux et sanitaires forts. Elle répondra également aux attentes de nos concitoyens, qui aspirent à une alimentation saine, valorisant les productions des terroirs, et dans une relation de proximité avec les zones de production et les agriculteurs.

La Ville de Toulouse et la Communauté urbaine Toulouse Métropole ont pris la mesure de ces enjeux en jetant les bases d'une politique agricole et alimentaire locale, cohérente et partenariale. Parmi les réalisations emblématiques de ces dernières années, on peut citer la progression significative de la part de l'alimentation biologique dans la restauration scolaire de la Ville (aujourd'hui l'équivalent d'un repas par semaine), conçue comme un levier pour stimuler la filière locale et régionale. Ou bien la reconversion biologique engagée sur les cultures du vaste domaine agricole de la municipalité, pour promouvoir l'agro-écologie et les circuits courts. Ou encore les orientations du Schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine, en faveur de la protection des espaces agricoles et naturels, avec un objectif de réduction de 50% de la consommation annuelle des terres au profit de l'urbain. Enfin, une charte pour une agriculture durable en territoires périurbains a été signée en 2012 par la Communauté urbaine et la Chambre d'agriculture de Haute Garonne. Elle affirme la place et le rôle de l'agriculture dans le développement équilibré de notre territoire, et nous fournit un premier cadre pour favoriser l'émergence et la co-construction de projets agricoles respectueux de l'environnement.

La dynamique impulsée sur notre territoire pourrait être confortée et amplifiée par la mise en place des « contrats alimentaires territoriaux », dont le principe a été adopté en première lecture dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture. Cet outil novateur proposé par les écologistes répond à une attente exprimée de longue date par de nombreux acteurs. Il a vocation à devenir le cadre opérationnel privilégié des collectivités territoriales engagées dans une démarche de relocalisation de l'agriculture et de renforcement des circuits courts. Initiés sur la base du volontariat par les collectivités locales et les acteurs économiques territoriaux et co-construits à partir d'un diagnostic agricole, sanitaire et environnemental, les contrats alimentaires territoriaux concrétiseront des dynamiques d'acteurs et de collectivités souhaitant penser collectivement et territorialement un projet pour l'alimentation de leurs concitoyens. Ils ont vocation à structurer une économie agricole et une consommation alimentaire de proximité :

- En termes alimentaires, ils organiseront l'approvisionnement local de la restauration hors domicile et l'approvisionnement de proximité pour les consommateurs, par le soutien au développement des initiatives citoyennes ou privées novatrices ;
- en termes agricoles, dans le périmètre couvert par le contrat, ils viseront à favoriser l'installation d'agriculteurs engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement, les démarches collectives de producteurs, la transformation et la distribution au plus près du bassin de production et de consommation ;
- en termes sanitaires, ils comporteront un volet et des actions spécifiques en réponse aux enjeux de santé publique associés à l'alimentation identifiés sur le territoire couvert par le contrat.

**C'est pourquoi, le Conseil municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 24 janvier 2014 :**

- **Affirme son intérêt pour les futurs contrats alimentaires territoriaux, qui sont de nature à conforter et développer les politiques agricoles et alimentaires locales.**
- **S'engage à s'inscrire dans cette démarche et à la promouvoir auprès des acteurs concernés.**